

# FEMMES DE JUSTICE

Le 8 mars prochain, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le barreau de Marseille organise à la Maison de l'avocat des rencontres avec des femmes d'exception : « Femmes en Résistance » avec la Projection du film Rue Santa Fé de Carmen Castillo, réalisatrice chilienne et écrivain, puis la lecture des lettres de Germaine Tillion par Marie-Christine Barrault, comédienne, et pour conclure la participation de Maître Camille Giudicelli, avocat au barreau de Marseille et résistante.

L'Organisation des Nations Unies a adopté, le 8 mars 1997, une résolution enjoignant à ses pays membres de célébrer une « Journée des Nations unies pour les droits de la femme et la paix internationale » plus communément appelée « Journée internationale des droits de la femme », au cours de laquelle de nombreuses manifestations à travers le monde ont lieu pour revendiquer l'égalité, faire un bilan sur la situation des femmes dans la société, fêter les victoires et les avancées.

À cette occasion, nous avons rencontré les femmes de justice qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de nos juridictions : Madame Lucienne Erstein, président de la Cour administrative d'appel de Marseille, Madame Dominique Bonmati, président du tribunal administratif de Marseille, Madame Chantal Bussière, président de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, Madame Solange Legras, avocat général à la cour d'appel d'Aix-en-Provence et Madame Isabelle Gorce, président du tribunal de grande instance de Marseille.

JULIEN AYOUN



## LUCIENNE ERSTEIN, Président de la cour administrative d'appel de Marseille

*Lucienne Erstein est la nouvelle présidente de la cour administrative d'appel de Marseille, deuxième des huit cours de France, créée le 1er septembre 1997, installée dans un hôtel particulier à côté de la préfecture de Région, au cœur de Marseille.*

*Le ressort de la cour administrative d'appel de Marseille couvre les tribunaux administratifs de Bastia, Marseille, Montpellier, Nice, Nîmes et Toulon.*

**JDB - POUVEZ- VOUS NOUS RAPPELER VOTRE PARCOURS ?**

**LUCIENNE ERSTEIN :** Je suis entrée dans la juridiction administrative en 1982 comme conseiller, au tribunal administratif de Paris. J'ai suivi une carrière habituelle de conseiller dans différentes juridictions puis j'ai accédé au grade de président au tribunal administratif de Marseille où j'ai présidé deux chambres, une chambre qui traitait du contentieux fiscal et

une chambre qui traitait du droit de l'urbanisme. Ensuite j'ai présidé une chambre à la Cour administrative d'appel de Bordeaux, puis j'ai occupé mon premier poste de chef de juridiction. C'était en 2006, le tribunal administratif de Bastia, petit par la taille, mais grand par la complexité juridique de ses affaires, comme par la qualité des barreaux et des personnes composant la juridiction.

En 2009, j'ai été désignée pour créer un nouveau tribunal administratif à Montreuil, dans la Seine Saint-Denis. C'était le premier tribunal administratif de la région parisienne à être installé dans l'Est parisien et ce fut la plus belle expérience de ma carrière ; une expérience passionnante, parce que l'occasion de profiter de toute l'expérience accumulée depuis tant d'années et de la mettre véritablement en œuvre.

Nous étions une toute petite équipe de préfiguration d'une dizaine de personnes. Nous étions chargés non seulement d'installer la juridiction dans des locaux neufs où il n'y avait que des plateaux vides, donc d'imaginer l'aménagement intérieur, bien sûr aidés par des architectes, mais il fallait aussi intervenir sur les équipements, choisir les meubles, installer l'informatique et surtout constituer et former les équipes. Nous avons installé nos jeunes recrues pendant cinq mois au tribunal administratif de Cergy Pontoise dont on avait récupéré une partie des dossiers.

Je parle de jeunes recrues, car si les magistrats qui ont été mutés à Montreuil étaient déjà bien installés dans leur métier pour la plupart, les agents de greffe ont été à 80 % recrutés localement, dans la Seine Saint-Denis, et à quelques exceptions près n'avaient qu'une vague idée de ce qu'était une juridiction, et de toute façon n'avaient jamais entendu parler de juridiction administrative sauf pour passer l'examen qui leur a permis d'y entrer.

Mais tout s'est extrêmement bien passé parce que toute l'équipe, les anciens comme les nouveaux, était très motivée. Les nouveaux ont appris ou avaient commencé à apprendre et ont pu continuer à apprendre avec les 20 % d'anciens. Leur métier les a séduits et en plus ils l'ont découvert dans la bonne humeur. C'est donc un très bon souvenir qui a d'ailleurs créé entre nous, tous grades confondus, des liens très forts toujours présents. La tâche n'était pourtant pas facile. Nous avons tout de suite commencé avec 7 chambres, moins d'un an plus tard il y en avait 9 et, quand je suis partie en 2013, le tribunal comptait 11 chambres.

Ensuite, j'ai été nommée conseiller d'État et j'ai présidé la Cour administrative d'appel de Douai, où je suis restée deux ans et demi. Avant donc de retrouver la route du sud qui m'a amenée le 1er janvier 2016 à la cour administrative d'appel de Marseille. Je suis ainsi passée de la juridiction la plus septentrionale à la plus méridionale, de l'une des plus petites à la plus grande si l'on raisonne en termes de nombre de requêtes nouvelles, plus de 5 000 actuellement en rythme annuel. La cour de Marseille compte 9 chambres et à peu près 120 personnes, qui se répartissent presque équitablement entre magistrats et agents de greffe.

### **APRÈS PRÈS D'UN AN À LA TÊTE DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL, QUEL EST VOTRE REGARD SUR L'ACTIVITÉ DE LA COUR ?**

L'activité de la cour est celle que l'on trouve évidemment dans toutes les juridictions. La spécificité de celle de Marseille, c'est d'abord sa taille qui induit

une organisation toujours en mouvement, à améliorer et à affiner. Mais, comme partout, l'enjeu est de délivrer des arrêts de grande qualité. Il tient à celle des magistrats, et ils n'en manquent pas, mais aussi aux compétences des agents de greffe ; dans leur grande majorité, ils sont, eux également, très expérimentés.

Et les agents nouvellement arrivés dans la juridiction administrative apportent l'enthousiasme de la découverte et une autre façon de travailler toujours utile dans l'adaptation permanente de l'équipe aux nouvelles procédures, comme aux nouvelles technologies.

J'apprécie beaucoup le goût des magistrats comme des agents de greffe pour les métiers qu'ils exercent et je m'efforce de les accompagner par des méthodes de travail qui exacerbent leurs talents. J'attache beaucoup d'importance à l'organisation, car c'est par elle en particulier que l'on arrive à insuffler une ambiance sereine donnant à tout le monde l'envie de travailler et de bien travailler. Nous ne sommes plus à l'époque, que d'ailleurs beaucoup n'ont pas connue, des ouvrages poussiéreux et des dossiers jaunis. Quand on juge en moins d'une année des dossiers dématérialisés, on imagine aisément que la manière de travailler a fortement évolué, même si les bases du droit restent les mêmes et la nature des litiges en grande partie également. Et nous évoluons perpétuellement dans ce paradoxe d'une matière ancienne traitée par des moyens ul-

---

**La formation a évidemment beaucoup d'importance pour la solidité de cette passerelle entre le passé, le présent et le futur.**

tras modernes. Nous retrouvons en un clic une jurisprudence d'avant-guerre qui va nous servir à trancher un litige du XXIème siècle. C'est aussi le charme de notre ordre de juridiction, un cadre juridique de pensée qui absorbe la nouveauté du texte sans oublier la tradition du raisonnement et des principes du droit.

La formation a évidemment beaucoup d'importance pour la solidité de cette passerelle entre le passé, le présent et le futur. Elle est le plus souvent organisée par le Conseil d'État, mais nous offrons également des formations internes destinées à répondre à un besoin ponctuel immédiat et qui peuvent durer une journée ou 10 minutes ... Nous organisons aussi des séminaires avec des enseignants du Groupe de recherches et d'étude du droit de l'immobilier, de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction de l'Université d'Aix-Marseille.

#### **QUELLES SONT VOS PRIORITÉS POUR LES PROCHAINES ANNÉES NOTAMMENT AU REGARD DE L'APPLICATION DE LA J21 ET DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE DE DEMAIN ?**

Les priorités sont celles du service public et la justice. C'est, comme je le disais, de rendre des arrêts de qualité et cela passe effectivement par une adaptation aux moyens informatiques. Nous disposons tous du matériel qui nous permet d'utiliser un système dématérialisé d'échanges que nous appelons Télérecours et d'accéder à toutes les banques de données dématérialisées. C'est aussi un enjeu parce les tranches d'âge ne sont évidemment pas homogènes et nous ne sommes pas tous spontanément tournés vers l'informatique. Mais, maintenant la chose est acquise. Tout le monde l'utilise, y compris les magistrats, autant pour rédiger les projets d'arrêt que pour faire des recherches ou encore prendre connaissance et étudier les mémoires communiqués par les parties via Télérecours. Cette application a d'abord été utilisée par les agents de greffe à partir de la fin de l'année 2013. Ils y ont été très bien formés et ont continué à l'être. Ils maîtrisent maintenant parfaitement le système, et sa généralisation à tous les avocats et les collectivités publiques au 1er janvier dernier n'a posé aucune difficulté de notre côté. Du côté avocats non plus d'ailleurs. Nous avons eu çà et là quelques demandes de régularisation, mais qui ont été aussitôt satisfaites. Il n'y a donc eu aucun problème majeur et c'est une très agréable surprise parce que cette généralisation reste une petite révolution. Nous ne recevons plus désormais aucun document papier des avocats et

des collectivités publiques, une preuve d'ailleurs aussi de la capacité d'adaptation de nos interlocuteurs.

#### **QUELLES SONT VOS RELATIONS AVEC LE BARREAU DE MARSEILLE ?**

Justement, Télérecours illustre la qualité de ces relations. Nous avons organisé plusieurs réunions avec les avocats du barreau pour présenter l'application et en expliquer le fonctionnement, mais aussi pour répondre aux nombreuses questions. Questions qui sont également souvent posées par téléphone aux agents de greffe qui aident volontiers vos confrères quand ils se heurtent à quelques difficultés. Au cours de l'une de ces réunions, nous avons également abordé les réformes récemment introduites dans la procédure devant les juridictions administratives. La qualité de cette rencontre nous a d'ailleurs incités à nous promettre de recommencer, ce que nous ferons dans la seconde partie de cette année.

#### **À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE FEMMES, EST-CE QUE VOUS AVEZ UN REGARD OU UN MESSAGE PARTICULIER À DÉLIVRER ?**

Je n'ai sans doute aucune légitimité à délivrer un message en tant que chef de juridiction. Si je dois parler en tant que femme, je n'ai pas non plus de leçon à donner. Je crois que nous respirons toutes mieux, et beaucoup d'hommes aussi bien sûr, quand les graves difficultés auxquelles sont confrontées certaines de nos semblables auront totalement disparu de nos sociétés. Ce jour-là sera un grand bonheur, s'il arrive, et il faut continuer, coûte que coûte, à y tendre.

S'il existe une journée de la femme, cela signifie que nous sommes des sujets à protéger, et il y a effectivement des situations où les femmes doivent absolument l'être. Cela dit, et en dehors de ces situations, je dirais simplement que la faiblesse est d'abord une sensation et il faudrait que nous y réfléchissions toutes chaque jour. Si nous avons la chance d'avoir une existence à peu près normale, il faut peut-être sortir de ce schéma de faiblesse, sans bien sûr nier ce que nous sommes, mais en remettant à leur juste place ces notions de force et de faiblesse, en recherchant leur réalité au-delà d'une approche triviale. Si je résume par une image, levons la tête, regardons droit devant nous et avançons. Nous en avons le devoir.

---

**(...) levons la tête,  
regardons droit devant nous  
et avançons.**